

PPRI Meuse Amont I approuvé le 1er décembre 2003

Commune de Villers-sur-Bar

Extrait de la planche 2 de la carte de zonage réglementaire



0 100m 200m

LEGENDE

	Zone inconstructible	EQUIPEMENTS AUTRES QUE PUBLICS	
	Zone de construction limitée sous conditions	- Industrie	
	Plan d'eau (rivière, lac, étang...)		Usine (fabrication, vente...)
	Limite communale		Entrepôt (stockage, magasin...)
	Cote en m (IGN 69) de la crue centennale		Stockage de produits potentiellement dangereux
EQUIPEMENTS PUBLICS		- Agriculture	
- Eau			Exploitation agricole
	Production d'eau potable (captages...)		Stockage de produits (grains, engrais, phyto-sanitaires...)
	Station d'épuration	- Divers	
- Energie, communication			Parkings
	Poste électrique		Commerce
	Central téléphonique	- Etablissements collectifs	
			Etablissement scolaire (école, collège, lycée...)
			Etablissement hospitalier
			Logement collectif (maison de retraite...)
			Bâtiment communal (mairie, salle polyvalente...)
			Lieu de culte
		- Centres d'alerte	
			Centre de secours.
			Gendarmerie
		- Loisirs, tourisme	
			Camping
			Installation sportive et de loisir

